

V

Une Confrérie du Très Saint-Rosaire peut être érigée dans toutes les églises et chapelles publiques ouvertes aux fidèles, sauf dans les églises des religieuses et autres femmes pieuses vivant en communauté, ainsi que l'ont souvent déclaré les Congrégations romaines.

Comme le Siège Apostolique a toujours soigneusement veillé à ce que dans un seul et même lieu il n'existe pas plusieurs Confréries du Très Saint-Rosaire, nous rappelons de nouveau cette loi, et ordonnons qu'elle soit partout respectée. Si pourtant, dans quelque localité, il se trouve aujourd'hui plusieurs Confréries légitimement érigées, le Maître-Général décidera dans sa sagesse. Les grandes villes, suivant les concessions qui leur en ont été faites, pourront néanmoins avoir plusieurs Confréries du Rosaire, dont l'érection, pour être légitime, devra être proposée au Maître-Général par les Ordinaires.

(A suivre.)

RECETTE UTILE

LA BRAISE AZOTÉE

M. le curé de Versigny, (France) écrit :
..... Maintes fois j'ai entendu de nombreux ecclésiastiques se plaindre, les uns de la difficulté de se procurer de la braise azotée, les autres du prix relativement élevé auquel elle est vendue. Je crois donc leur rendre service en leur indiquant un moyen des plus simples et des plus économiques pour la fabriquer eux-mêmes. Voici le procédé :

Faire dissoudre 100 grammes d'azotate de plomb dans 4 à 5 litres d'eau de pluie ; dans ce mélange faire tremper de la braise de boulanger bien sèche et la laisser s'imprégner, la faire ensuite sécher.

La quantité sus-indiquée peut préparer au minimum 10 lit. de braise et coûte au plus 0 fr. 30.



N éch
A
imp
de naturalise
qu'on tint pré
coutume de f
ve doucette
d'où l'on déco
La meilleure
place, mais il
chapelets et d
chande, deux
avec ce nom :
de la marchan
boutique pour
place de choi
— C'est, ins
regarder la m
— Où est-el
— C'est cett
— Eh bien
quand on est d
Pierre et pour
de gens qui on
mère, votre an
entendu et s'ar
céder sa place
— Ne dites
n'achète pas ce
J'en ai là pour
sa poche un bil
lui demandant
— Etes-vous